

Rapport pauvreté 2007 : « Non, non, rien n'a changé... »

Luca Ciccia

Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, luca@asbl-csce.be

Ce 20 décembre 2007, le Service fédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a rendu public son rapport bisannuel. Après avoir collaboré aux travaux du rapport précédent, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion a continué à suivre les travaux du « Service ». Cette cuvée 2007 nous laisse un goût amer. Lors de la publication du rapport 2005, nous avons mis en évidence la « politique spectacle » que constituaient ces rapports. (cf. Journal du CSCE n° 52, « Rapport pauvreté 2005 : Politique ou spectacle ? ») Notre analyse de l'accord de coopération, qui assigne au Service l'unique objectif de « tenir un débat », ne pouvait être démentie que si le rapport 2005 – d'excellente qualité - avait réellement fait l'objet d'un suivi. Deux ans plus tard, le constat est saisissant: rien n'a changé !

Dès la publication du rapport 2005, le « Service » mettait en garde son gouvernement : « *Au départ, de nombreux acteurs ont émis des réticences, des doutes quant à l'utilité du processus de dialogue sur la pauvreté. À plusieurs reprises, ils ont affirmé que les demandes et les propositions transmises aux décideurs politiques ne recevaient pas assez d'écho. Selon eux, trop de demandes de participation ne sont suivies d'aucun retour, ce qui tend à décrédibiliser la méthode du dialogue. Néanmoins, la plupart d'entre eux ont joué le jeu, espérant un débat effectif avec les responsables politiques. Un concept concret et politique a dès lors été choisi pour ce rapport, dans la perspective de susciter un vrai débat. En d'autres termes, les attentes de ceux et de celles qui luttent au quotidien contre la pauvreté sont grandes.* » (Rapport 2005, page 13).

Le rapport 2005 posait un nombre important de recommandations. Sur cette base, le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion avait publié une carte blanche, parue dans le journal *Le Soir*, intitulée : « *Lutter contre la pauvreté, au-delà du slogan* ». Cette carte blanche fut soutenue notamment par la Ligue des Droits de l'Homme, la CNE, la FEF, ATD Quart Monde, Attac Wallonie-Bruxel-

les, etc. Ce texte avait mis en avant « 10 chantiers » pour agir. Parmi les revendications avancées, relevons :

1. Les travailleurs pauvres : relever les bas salaires.
2. Les montants des allocations sociales (RIS, chômage, pensions, invalidité...) : les augmenter de minimum 4 % pour 2007, programmer leur augmentation au-dessus du seuil de pauvreté et assurer leur pleine liaison au bien-être.
- (...)
6. Les sans-papiers : installer une commission permanente de régularisation.
7. Le droit au chômage : retirer le plan de contrôle renforcé des chômeurs.

8. Le droit au logement : instaurer un blocage des loyers.

9. La santé : réduire les tickets modérateurs.

10. La justice : relever les seuils d'accès à une aide juridique totalement gratuite, augmenter le budget de l'aide juridique, créer un fonds d'accès à la justice visant à garantir l'accès inconditionnel à l'intervention immédiate d'un avocat.

Peu d'avancées

Force est de constater que ces revendications restent d'actualité. Pour autant, peut-on dire que rien n'ait été fait ? Non, bien sûr : le rapport a été débattu avec la plupart des ministres des différentes entités

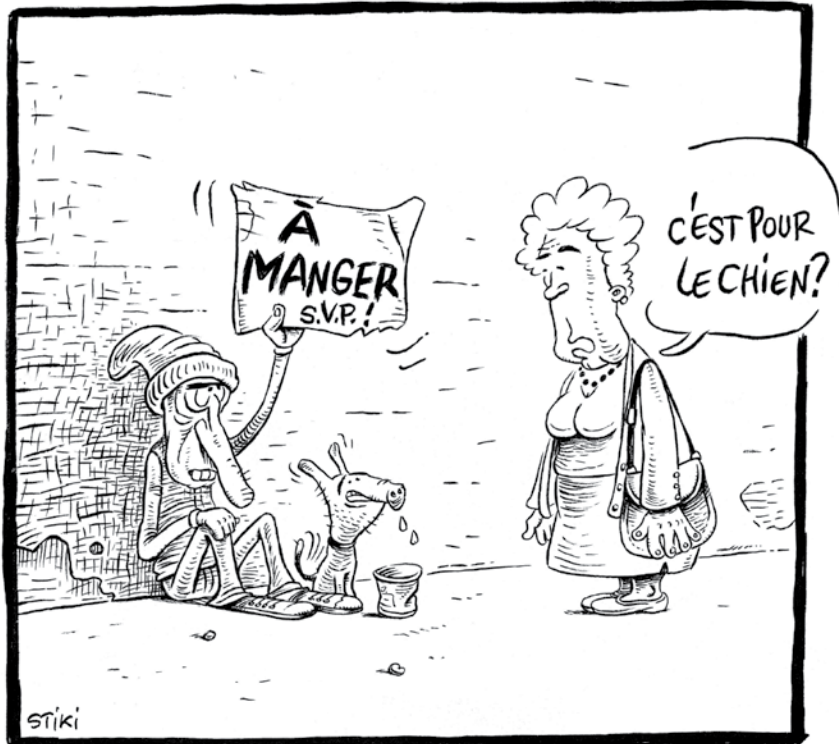
Quatre thèmes au rapport

En plus des constats généraux (voir notre article ci-contre), le rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté met en évidence 4 thèmes de préoccupations : le droit à l'enseignement ; les titres-services ; « l'habitat permanent dans les équipements touristiques » ; et l'accès effectif à l'énergie. Dans la lignée du présent dossier consacré aux titres-services, nous reviendrons dans nos prochains numéros sur les autres thématiques qui se placent dans le cadre de nos activités. Notre nouveau Service d'Information Gaz-Electricité (SIGE) évoquera bien sûr la question de l'accès à l'énergie ; et nous nous intéresserons bien sûr aux conditions d'une école réellement accessible à tous, dans la foulée de notre dossier sur les bourses d'études. Nous aurons par ailleurs l'occasion d'aborder la question du logement à travers diverses contributions (notamment en pages 10 et 11 de ce journal).

fédérales et fédérées. En termes de résultats, il faut souligner les acquis des organisations syndicales en matière de relèvement du salaire minimum de 50 euros dans le cadre de l'accord interprofessionnel 2007-2008, ainsi qu'un début de liaison au bien-être des allocations sociales. Ces avancées ont été arrachées. Pour autant, elles sont minces.

C'est dire le défi qui attend les progressistes qui militent pour faire avancer les droits sociaux. Rien n'a été fait pour les sans-papiers. La chasse aux chômeurs continue de battre le tambour, le droit au logement reste une illusion. En matière de santé, le statut « Omnio » était prometteur. Mais cette brève, publiée le 17 novembre 2007 dans le journal *Le Soir* est éloquente : « *Le nouveau statut Omnio, établi voici six mois, était censé accorder un taux de remboursement privilégié des soins de santé à 818 478 patients à bas revenus... Ils ne sont que 91 671, soit 11,2 % de l'objectif, à avoir accompli les lourdes formalités nécessaires. Pour les Mutualités libres, ce « succès mitigé » doit inciter les décideurs à revoir le système. Dès le mois de mai dernier, Jean Hermesse (Mutualités chrétiennes) confiait au Soir son scepticisme : « Il ne m'étonnerait pas qu'on termine l'année en touchant à peine 10 % du public potentiel »... Bien vu ! Les Mutualités chrétiennes auraient privilégié d'autres stratégies pour atteindre les couches de la population les plus socio-économiquement défavorisées, comme la diminution des tickets modérateurs (part de la facture des soins à charge personnelle des patients) en médecine générale et dans le secteur des soins infirmiers. (R. G.)* » En matière de justice, ni l'instauration de l'assurance privée, ni celle de la « répétibilité » (frais de justice à charge du « perdant » : cf. nos articles dans ce même numéro, aux pages 54 à 58) n'offrent une avancée dans le sens de l'accès à la justice pour tous.

La note du Service fédéral de lutte contre la pauvreté - « *Focus 2011* » - adressée au « futur gouvernement » indique combien la



route est encore longue pour que la contribution au débat soit réellement porteuse d'avancées sociales concrètes et importantes, et pour qu'elle fasse réellement l'objet d'un suivi gouvernemental (cf. http://www.luttepauvrete.be/publications/focus2011_FR.pdf). Toutes les grandes recommandations du précédent rapport s'y retrouvent. Pouvoir d'achat, allocations sociales, santé,

logement, statut cohabitant, emplois précaires... C'était en 2005. « Non, non, rien n'a changé ; tout, tout a continué ! »

Et pendant ce temps, la situation se dégrade sur le front du pouvoir d'achat (voir nos articles en pages 37 à 48).

Qui sont les pauvres en Belgique ?

Le SPF Économie a dressé le *profil* de la population pauvre en Belgique. On sait qu'un Belge sur sept vit sous le seuil de pauvreté. Sans surprise, 87 % de ces personnes n'ont pas de travail (20% sont au chômage, 27 % sont des pensionnés, 40 %... n'ont sans doute pas d'allocation de remplacement). L'emploi protège donc bien de la pauvreté. Quoique ! En bonne logique, le chiffre précédent induit que 13 % des personnes « en risque de pauvreté » disposent malgré tout d'un travail ! Et en effet, dans notre pays 4,2 % des travailleurs sont des « travailleurs pauvres » (aux États-Unis, ceux-ci représentent 10% du marché du travail). La faute au temps partiel et aux maigres augmentations de salaire que nous connaissons depuis longtemps.

Autre constat de l'étude : « *La pauvreté se transmet de génération en génération. La majorité des pauvres ont grandi dans un ménage éprouvant des difficultés financières. La probabilité que leurs parents soient dépourvus de tout diplôme est deux fois plus grande que pour les autres Belges.* » Enfin, il y a un peu plus de femmes que d'hommes parmi les « pauvres » (53 / 47). Sont également surreprésentés les moins de 16 ans (!) et les plus de 65 ans.

Source: Communiqué de presse du SPF Économie, 16 octobre 2007.